

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 18 mars 2021 à 19 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2021

Etaient présents 14: CHOISNEL Nicolas, BERTALOT Jean-Jacques, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, HAIR Alistair, FERNANDEZ Loïc, GIRARD Aymeric, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 0 :

Absent(es) 1 : FUCHS Aurélie,

Pouvoir(s) 0 :

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Extension réseau assainissement,
- Redevance Télécom,
- Vote du compte de gestion commune 2020,
- Vote du compte administratif commune 2020,
- Affectation des résultats,
- Vote du budget primitif commune 2021,
- Divers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du Jour :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics tertiaires en Albret

Le Conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

07-2021 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

(dressé par le Receveur)

Nomenclature : Finances locales- 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact dans ses résultats.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

08-2021 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE (dressé par le Maire)

Nomenclature : Finances locales- 7.1 Décisions budgétaires

En application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance est élu par l'assemblée : M. Alistair Hair, conseiller municipal, est élu Président de séance.

Monsieur Alistair Hair présente le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT 2020

Dépenses prévues....	2 440 290.00	Recettes prévues....	2 440 290.00
Dépenses réalisées...	<u>2 200 827.23</u>	Recettes réalisées...	<u>2 131 897.99</u> = - 68 929.24 (déficit)
	239 462.77		- 308 392.01

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues...	791 962.00	Recettes prévues...	791 962.00
Dépenses réalisées...	<u>535 454.28</u>	Recettes réalisées ...	<u>977 887.62</u> = + 442 433.34 (excédent)
	256 507.72		+ 185 925.62

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 68 929.24
Fonctionnement ...	+ <u>442 433.34</u>
Résultat global ...	+ 373 504.10

Commentaire : Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, il ne pourra ni être compté présent au moment du vote, ni faire partie des membres votants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2020 à l'unanimité.

09-2021 AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020 - COMMUNE

Nomenclature : Finances locales- 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement ... **DEFICIT de 68 929.24 €**
- un résultat de la section de fonctionnement**EXCEDENT de 442 433.34 €**

Le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, d'autre part, en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- **ligne 001- résultat d'investissement reporté - déficit: 68 929.24 €**
- **ligne 1068 – couverture du besoin en financement : 68 929.24 €**
- **ligne 002 - le solde de 373 504.10 €** fera l'objet d'une reprise en section de fonctionnement.

10-2021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Nomenclature : Finances locales- 7.1 Décisions budgétaires

Dépenses de Fonctionnement	871 704 €
Dépenses d'Investissement.....	<u>569 841 €</u>
	1 441 545 €

Recettes de Fonctionnement	871 704 €
Recettes d'Investissement.....	<u>569 841 €</u>
	1 441 545 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 qui lui est proposé.

11-2021 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TELECOMS

Nomenclature : Domaine et patrimoine : 3.5 Autre acte de gestion du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2021 :
41.29 € par kilomètre et par artère en souterrain : 12.760 km soit 526.86 €
55.05 € par kilomètre et par artère en aérien : 36.585 km soit 2 014.00 €
- Le montant total de la RODP Télécoms 2021 s'élève à **2 541 €** arrondi à l'euro le plus proche.
- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un titre de recettes.

12-2021- ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'OPERATION COLLECTIVE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS TERTIAIRES EN ALBRET

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Albret Communauté a proposé à ses communes membres une opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments tertiaires publics du territoire, offrant ainsi à l'ensemble des collectivités la possibilité de rénover son éclairage intérieur par une opération unique. Albret Communauté propose ainsi à ses membres un groupement de commande, permettant de massifier les achats et ainsi d'obtenir une meilleure valorisation de la prime CEE des équipements éligibles et des prix plus attractifs. Albret Communauté, en sa qualité de coordinateur et animateur de la transition énergétique sur le territoire via son programme TEPOS, se chargera d'organiser le groupement de commande, chaque commune exécutant par la suite son ou ses marché(s).

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'adhérer au groupement de commande pour l'opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics tertiaires en Albret,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Moncrabeau est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Moncrabeau est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

DIVERS

- Extension du réseau d'assainissement : suite à la demande de raccordement au système d'assainissement collectif de Mr Dhillit et Mme Dubus, le Maire informe le conseil municipal que malgré le vote négatif du 16 février 2021, il travaille de concert avec Eau 47 afin de trouver une solution au problème financier rencontré par Mr Dhillit et Mme Dubus lié à cette connexion.
- Tennis: remplacement du filet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 50.